

**Politique**  
**Finance**  
**durable**

**L'investissement au service  
du changement social,  
de la transition sociale et écologique**

Adopté le 14 septembre 2022 | Montréal

# Table des matières

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| La Fondation Béati, sa mission, ses secteurs d'interventions .....                                 | 4  |
| ORIGINE.....   | 4  |
| NOTRE MISSION .....  | 4  |
| NOS SECTEURS D'INTERVENTION.....   | 4  |
| Préambule .....  | 5  |
| Vision et portée .....   | 5  |
| Définitions .....  | 6  |
| Philosophie de placement .....   | 8  |
| Placements et objectifs .....  | 9  |
| Contraintes.....   | 9  |
| Objectif d'impact .....  | 9  |
| Objectif de rendement financier .....  | 9  |
| Indice de référence et objectifs de rendements.....  | 10 |
| Répartition-cible de la gestion du capital .....   | 10 |
| Liquidité.....   | 12 |
| Considération environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) .....                              | 12 |
| Principes directeurs   Investissements solidaires .....  | 13 |
| Philosophie de gestion immobilière.....  | 13 |
| La performance financière en regard des marchés ainsi que des autres<br>gestionnaires d'actif..... | 13 |
| Intégration des principes ESG .....  | 14 |
| Objectifs d'impact .....   | 14 |

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Reddition de compte.....             | 15 |
| Rôles et responsabilités.....        | 16 |
| Conseil d'administration.....        | 16 |
| Comité de placements.....            | 16 |
| Comité investissement solidaire..... | 17 |
| Mandataires.....                     | 17 |
| Alliances.....                       | 19 |
| Révision de la politique.....        | 19 |
| ANNEXE 1 : Objectifs d'impact.....   | 20 |
| Enjeux de gouvernance.....           | 20 |

# La Fondation Béati, sa mission, ses secteurs d'interventions

## ORIGINE

Mise sur pied en décembre 1990 suite à un don unique progressif pour atteindre près de 12 millions de dollars, Béati est une fondation qui veut contribuer à l'innovation et au changement social au Québec.

## NOTRE MISSION

En solidarité avec les personnes appauvries, exclues et en complicité avec les groupes engagés pour la justice, la Fondation Béati participe à la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Pour ce faire, Béati s'est donné comme mission d'accompagner et de soutenir le développement d'initiatives novatrices œuvrant en ce sens.

## NOS SECTEURS D'INTERVENTION

La Fondation Béati actualise et réalise cette mission:

En **soutenant financièrement** des projets à forte potentialité d'innovation sociale

En **gérant ses actifs** de façon solidaire et socialement responsable

En contribuant, par le soutien et l'accompagnement assurés par son personnel, à **augmenter le pouvoir d'agir et l'impact des actions** mises de l'avant par les milieux

En **faisant alliance** avec des réseaux et des organisations partageant ses valeurs et préoccupations communes.

## Préambule

### L'investissement au service du changement social, de la transition sociale et écologique

Au moment où les sociétés modernes font face à des défis énormes sur le plan social et environnemental, le rôle et les fonctions de la philanthropie subventionnaire sont à l'ordre du jour au Québec comme ailleurs.

Force est de constater que cette transition sociale et écologique est devenue une urgence pour la planète et la population qui l'habite. Mais cette transition exige des transformations non seulement sur le plan environnemental, social et économique, mais également dans les manières de vivre ensemble en société et dans les rapports entre les citoyen.ne.s et l'État, entre les entreprises et la société dans laquelle elle opère.

Les fondations sont appelées à utiliser tous les leviers à leur disposition pour contribuer au bien commun. Devant les défis humains, sociaux et environnementaux que nous connaissons, nous sommes appelés plus que jamais à faire des choix d'investissement qui soit en adéquation avec notre mission, et qui auront un impact réel sur le quotidien des personnes.

Pour la Fondation Béati, la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs ne se limite pas à une évaluation d'impact de ces derniers sur le rendement financier. Pour Béati, l'impact de la gouvernance, et des activités de l'entreprise sur les personnes, les communautés et l'environnement dans son ensemble doit être au cœur des préoccupations, des choix de placement, d'investissements et de financement.

## Vision et portée

La politique de finance durable est un énoncé des objectifs et des directives qui vise à guider la gestion de l'ensemble du capital de la Fondation, qu'il s'agisse des placements ou encore du financement offert à des entreprises d'économie sociale. L'intention de la Fondation est d'assurer une cohérence entre sa mission et la gestion du capital de manière à être le plus responsable et durable possible, ainsi qu'à viser des retombées environnementales et sociales élevées.

Cette politique guide autant la Fondation que ses mandataires à qui elle choisit de confier une portion de son capital. On y retrouve, entre autres, les principaux éléments ci-après : les objectifs de placement, les contraintes (ses besoins de revenus, de rendement et sa tolérance au risque) et la stratégie de gestion (style de gestion du gestionnaire, répartition du portefeuille dans diverses catégories d'actifs)

La Politique de finance durable s'applique à l'ensemble des activités d'investissements, de placements et de financement de la Fondation. Les approches adoptées peuvent cependant varier selon le type d'intervention visée, particulièrement en ce qui concerne l'intégration des critères ESG.

Plus précisément, cette politique porte sur les activités suivantes :

- ✱ **Placement** | Dans le marché boursier, qu'il s'agisse de fonds communs, fonds d'impact ou d'investissements immobiliers
- ✱ **Investissement** | Fonds à visée sociale
- ✱ **Financement** | Prêts, garanties de prêts, aussi appelé financement solidaire

## Définitions

**Le désinvestissement** consiste à réduire ou annuler des investissements antérieurs. Le désinvestissement peut être le résultat d'une démarche de dialogue infructueuse, d'un choix stratégique ou encore effectué dans le cadre d'une démarche d'investissement durable stratégique (par exemple pour se séparer d'actifs toxiques ou ne répondant plus à ses objectifs de placements d'investisseur responsable).

**L'engagement actionnarial** désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et l'exercice de ses droits d'actionnaire (questions en assemblée générale, refus des résolutions proposées, soutien ou dépôt de résolutions externes). L'engagement actionnarial peut aussi prendre la forme à l'occasion d'une communication publique sur l'avancement du processus

d'engagement et sur les insuffisances de l'entreprise dans le domaine extra-financier.

**Les « ESG »** Ce sont des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui peuvent avoir un impact sur un investissement ou sur lesquels l'investisseur peut avoir un impact à travers ses activités. Plus précisément : les facteurs environnementaux sont des questions relatives à la qualité et au fonctionnement des écosystèmes naturels. Les facteurs sociaux sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés. Les facteurs de gouvernance sont des sujets qui ont trait à l'intendance et à la répartition du pouvoir dans les organisations auxquelles un investisseur s'associe

**La « finance durable » (FD)** fait référence aux flux de capitaux, aux activités de gestion des risques et aux processus financiers qui prennent

en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) lors des prises de décisions de financement, à court, moyen ou long terme. La finance durable permet de soutenir la croissance économique à long terme en orientant les investissements vers des activités et des projets économiques durables. Nous utilisons le terme « finance durable » pour inclure toutes les activités financières auxquelles Béati a recours dans la gestion de son capital, soit le placement, l'investissement et le financement.

**Le financement solidaire** désigne pour sa part « le financement du développement économique communautaire et des entreprises d'économie sociale et solidaire. Gouvernée par les acteurs du milieu, elle prend la forme de prêts à intérêt, avec ou sans garantie » (Bourque et al., 2009 : 30). Les acteurs de la finance solidaire se distinguent des fonds de capital de développement par leur clientèle composée exclusivement des entreprises d'économies sociale et solidaire et par les instruments financiers qu'ils utilisent (Bourque et al., 2011). Au Québec, les principaux acteurs de la finance solidaire sont :

Caisse d'économie solidaire Desjardins, Fiducie du Chantier, RISQ et FilAction.

**L'investissement d'impact** (impact investing) est une stratégie d'investissement qui vise à générer des effets sociaux ou environnementaux bénéfiques spécifiques en plus des gains financiers. Les investissements d'impact peuvent prendre la forme de nombreuses classes d'actifs et peuvent aboutir à de nombreux résultats spécifiques. Le but de l'investissement d'impact est d'utiliser l'argent et le capital d'investissement pour des résultats sociaux positifs.

**L'investissement responsable (IR)** est une approche d'investissement qui intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection d'investissements, afin de mieux gérer les risques et opportunités et de générer des rendements responsables à long terme. Ainsi, l'IR peut prendre différentes formes dont les investissements thématiques et les investissements d'impact.

**L'expression investissement solidaire** à la Fondation Béati on se réfère au financement solidaire.

Pour la Fondation Béati, l'ensemble de ses investissements, autant sur les marchés financiers que dans le champ de l'économie sociale et solidaire, devrait être réalisé avec l'objectif d'avoir un impact autant sur les enjeux sociaux, qu'environnementaux.

## Philosophie de placement

La Fondation Béati évalue qu'investir ses actifs de façon socialement responsable est une manière supplémentaire d'actualiser sa mission.

La Fondation Béati croit qu'investir ses actifs dans des organisations qui adopte des pratiques socialement responsables est une stratégie gagnante afin

- 1 | De préserver à long terme son capital
- 2 | D'améliorer ses rendements financiers
- 3 | D'influencer positivement la conduite d'une entreprise, améliorer les relations avec les parties prenantes et, au bout du compte, améliorer l'économie dans son ensemble
- 4 | De renforcer ses actions philanthropiques en faveur d'un développement d'une société plus juste et solidaire

La Fondation Béati croit essentiel, pour s'assurer d'atteindre ses objectifs, de jumeler

- 1 | Des pratiques d'investissement qui intègre des indicateurs ESG et de durabilité dans l'analyse financière traditionnelle
- 2 | Le déploiement d'actions d'engagement actionnarial pour que les dialogues avec les entreprises les amènent à devenir exemplaires en termes de gouvernance et à améliorer leur bilan social et environnemental

À titre d'investisseur qui souhaite se rapprocher le plus possible des meilleures pratiques de placement responsable, la Fondation Béati priorise une approche d'investissement qui

- 1 | Intègre les facteurs ESG pour éclairer le processus de prise de décisions en matière d'investissement
- 2 | Toutes choses étant égales par ailleurs, les mandataires de fonds de la Fondation devront privilégier les titres de sociétés émettrices qui présentent le meilleur bilan extra-financier ou qui présentent les meilleures dispositions à l'améliorer si celui-ci est manifestement déficitaire



Cependant, conscient qu'il n'existe aucune entreprise qui soit parfaitement alignée avec la mission de la Fondation et dans le contexte d'une économie de marché, la recherche du profit est souvent la cible première des entreprises, la Fondation Béati comprend que pour y arriver, elle doit investir du temps et des ressources afin de faire progresser les pratiques des entreprises pour qu'elles se dotent des meilleures pratiques en termes de gouvernance et prennent en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement et les communautés touchées par leurs actions.

C'est pourquoi la Fondation Béati priorise une approche d'investissement qui utilise le pouvoir de l'actionnariat afin d'influencer le comportement de l'entreprise grâce à la communication avec les actionnaires, les propositions des actionnaires, les politiques de vote par procuration et le désinvestissement.

## Placements et objectifs

### Contraintes

La Fondation étant un organisme de bienfaisance inscrit aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Par contre, la Fondation est sujette à un contingent de versements annuels d'un minimum de 5 % de la valeur de ses actifs, tel que prévu par la loi. Les besoins de liquidité sont fonction des dons à verser durant l'année et des dépenses de fonctionnement de la Fondation. Ceci constitue une contrainte qui pousse la Fondation à viser un rendement financier minimum (*voir la section Objectif de rendement financier*).

### Objectif d'impact

Préoccupé que ses investissements, autant sur les marchés financiers, dans des fonds d'impacts ciblés que dans le champ de l'économie sociale, produisent un impact social élevé et durable, la Fondation Béati s'est donné comme objectifs de se doter de cibles/objectifs d'impact afin de pouvoir mieux mesurer l'adéquation entre les choix d'investissements réalisés par son gestionnaire d'actif et ses propres objectifs à titre de fondation engagée à rendre nos sociétés plus justes, plus solidaires, plus inclusives, plus démocratiques. Ils font partie intégrante de la politique et *sont présentés en annexe 1*.

### Objectif de rendement financier

Sur une période de 5 ans, la Fondation se donne comme objectif un taux de rendement net de frais de 6 % par année pour ses portefeuilles sous-gestion.

Pour ces investissements en finance sociale, la Fondation se donne comme objectif un taux de rendement net de frais de 3%.

### Indice de référence et objectifs de rendements

L'atteinte de la valeur des indices des marchés financiers n'est pas un objectif en soi pour la Fondation. La Fondation Béati évalue que la recherche de rendement ne doit pas être réalisée au détriment d'une conduite des affaires de l'entreprise qui est respectueux des employé.e.s, des communautés, ainsi que d'un développement durable.

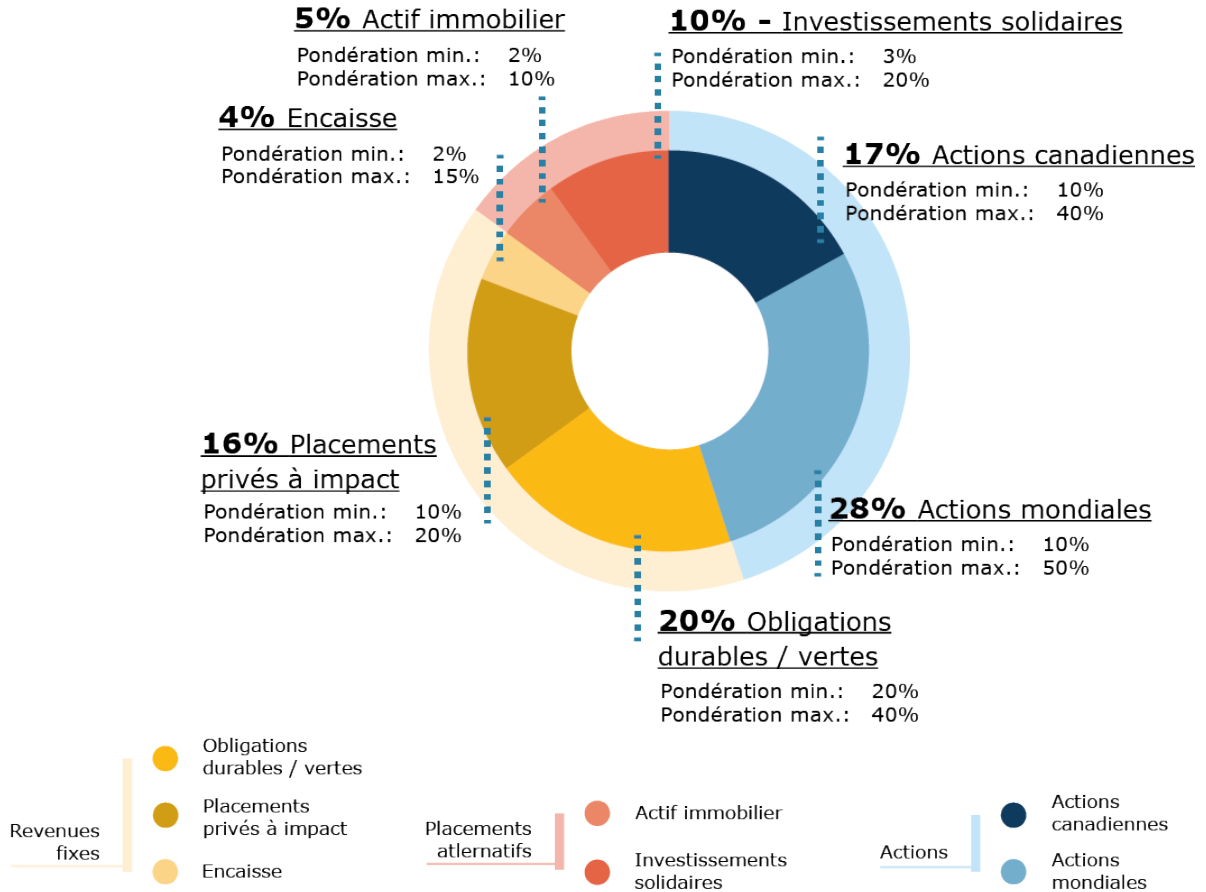
| <b>Classe d'actifs</b>  |                     | <b>Pondération visée (cible)</b> | <b>Pondération minimale souhaité</b> | <b>Pondération maximale souhaité</b> | <b>Total % Investissements sur marchés financiers seulement</b> |
|---|---------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <b>Marchés boursiers</b>  | Actions canadiennes | 17 %                             | 10 %                                 | 40 %                                 | 21,2 %  |
|   | Actions mondiales   | 28 %                             | 10 %                                 | 50 %                                 | 33,8 %  |
| <b>Obligations durables/vertes</b>                                |                     | 20 %                             | 20 %                                 | 40 %                                 | 25 %  |
| <b>Placements privés à impact</b>                                 |                     | 16 %                             | 10 %                                 | 20 %                                 | 20 %  |
| <b>Actif immobilier</b><br>(condominium du 785 chemin de Chambly) |                     | 5 %                              | 2 %                                  | 10 %                                 | -   |
| <b>Investissements solidaires</b>                                 |                     | 10 %                             | 3 %                                  | 20 %                                 | -   |
| <b>Encaisse</b>   |                     | 4 %                              | 2 %                                  | 15 %                                 | -   |

### Répartition-cible de la gestion du capital

Représentation de la répartition de nos capitaux en tenant compte de l'ensemble

# Répartition des actifs

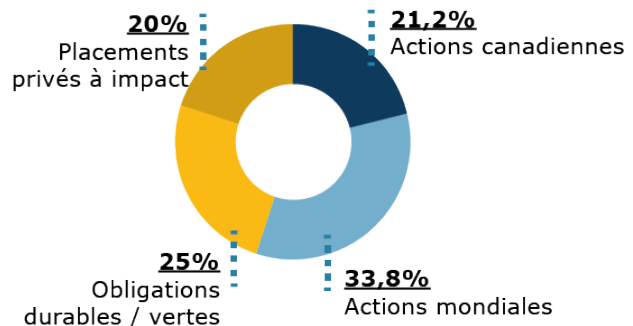
## Pondération visée



### Total % Investissements sur les marchés financiers seulement

#### Critères d'exclusion

- les produits du tabac,
- l'implication militaire,
- la violation des droits de la personne,
- la pornographie
- la production d'énergies fossiles sans démarches de transition



## Liquidité

Le gestionnaire doit s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour satisfaire les besoins financiers de la Fondation en tout temps.

## **Considération environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)**

La Fondation Béati priorisera différentes approches afin de s'assurer que ses placements et ses investissements est un impact social et environnemental permettant un réel développement durable :

**Le tamisage en fonction de critères d'inclusion** dont le respect de l'environnement, la participation communautaire, les droits humains et les relations avec les employé.e.s, **ou en fonction de critères d'exclusion** dont les produits du tabac, l'implication militaire, la violation des droits de la personne, la pornographie et la production d'énergies fossiles sans démarches de transition. Cette approche implique l'utilisation de valeurs sociales ou environnementales prédéterminées au moment de choisir des investissements. Elle peut aussi mener au désinvestissement.

**L'analyse et la gestion du portefeuille en fonction de la responsabilité sociale ou de politiques de durabilité**, en intégrant des indicateurs sociaux et de durabilité dans l'analyse financière traditionnelle. Cette approche intègre une analyse sociale et de durabilité pour éclairer le processus de prise de décisions en matière d'investissement sans nécessairement exclure des entreprises précises en fonction de critères sociaux ou environnementaux prédéterminés. L'intégration de ces facteurs dans l'analyse fondamentale des investissements est un aspect essentiel des attentes que la Fondation Béati a envers son gestionnaire d'actifs. Celui-ci doit déployer ses actions sur l'ensemble des enjeux ESG.

Pour la Fondation Béati, **l'engagement actionnarial** doit aller au-delà de la recherche d'un ajout de valeur pour les actionnaires. Il doit viser l'amélioration du bien commun dans son ensemble. Si toutes ces démarches ont été infructueuses et que leurs poursuites ne laissent entrevoir aucune perspective d'avancement acceptable, le gestionnaire pourra recourir au désinvestissement. Le désinvestissement sera envisagé comme dernier recours et sera mis en œuvre par le gestionnaire de façon à en minimiser l'impact financier.

## Principes directeurs | Investissements solidaires

Les principes suivants servent à orienter et à baliser l'intervention de la Fondation à titre d'investisseur solidaire. Ces principes ont comme objectif d'ancrer le sens lié à ces investissements.

### L'investissement solidaire doit

Se développer en cohérence avec la mission, les orientations, les valeurs de la Fondation

Être un moyen pour Béati de mieux réaliser sa mission et non une simple stratégie alternative de financement

Être un outil permettant à la Fondation de renforcer sa présence en région

Se développer, en grande partie, en alliance avec les autres acteurs de la finance solidaire au Québec

## Philosophie de gestion immobilière

Le seul actif immobilier de la fondation est son condominium qu'elle utilise comme bureau d'affaire. La fondation n'a aucun objectif d'élargir cette catégorie d'actif.

## La performance financière en regard des marchés ainsi que des autres gestionnaires d'actif

L'actif de la fondation est évalué à la valeur marchande. Le contrôle de la performance doit également comprendre un certain nombre d'indicateurs et mesures du risque, notamment :

**1 |** Pour un portefeuille à revenu fixe en gestion active (en comparant avec l'indice le cas échéant) : durée modifiée, rendement à l'échéance, pondération par secteur et par cote de crédit, écart-type, ratio d'information, capture haussière et baissière

**2 |** Pour un portefeuille en actions en gestion active (en comparant avec l'indice le cas échéant) : pondération par secteur et, le cas échéant, par régions/pays, nombre de titres en portefeuille, écart-type, risque actif, ration d'information, capture haussière et baissière, capitalisation moyenne, taux de dividende

**3 |** Pour un portefeuille en investissement solidaire, le niveau de rendements ne doit pas être en deçà des coûts administratifs liés à la gestion de ces derniers incluant les coûts pour mauvaise créance

**4 |** Pour un portefeuille immobilier, la croissance de la valeur de l'investissement doit correspondre à la valeur du marché. Une évaluation de la valeur marchande des actifs immobiliers devra être réalisée aux cinq ans

## Intégration des principes ESG

La Fondation Béati s'attend à ce que ses mandataires puissent produire, annuellement, un rapport lui permettant de voir

**1 |** Comment les principes ESG sont intégrés aux stratégies de placement

**2 |** Quels sont la force et les défis ESG (de façon narrative) de chacun des titres des portefeuilles ainsi que l'appréciation de la performance de chacune des compagnies détenues dans les portefeuilles de la Fondation

**3 |** Le rapport des votes exercés présenté selon la norme canadienne 81-106.<sup>4</sup>

**4 |** Le rapport des engagements actionnariaux et des dépôts de résolutions d'actionnaires.

Dans la mesure où les mandataires organisent des rencontres visant à l'amélioration de politiques ou des modèles d'intégration des principes ESG, la Fondation Béati souhaite faire partie des consultations.

## Objectifs d'impact

**Pour les placements sur les marchés financiers**, le gestionnaire priorisera des entreprises qui rejoignent les objectifs d'impact que s'est donné la Fondation Béati. Le gestionnaire signalera lors des rencontres semestrielles à la Fondation toute entreprise du portefeuille qui contrevient à un des enjeux soulevés dans le tableau. Un niveau de gravité entre faible, moyen et élevée sera déterminé. Suivant ce niveau, la Fondation, ou le gestionnaire de portefeuille qu'elle a mandaté de le faire, décidera de la marche à suivre entre les possibilités suivantes :

**A |** Surveiller la situation

**B |** Agir pour mitiger les risques et tenter d'améliorer la situation : la Fondation ou son mandataire aura l'obligation soit d'entreprendre des discussions avec la direction des sociétés en question, soit de déposer une proposition d'actionnaire, ou soit d'exercer le droit de vote pour une proposition faite par un autre actionnaire. Si toutes autres démarches ont été infructueuses et que leur poursuite ne laisse entrevoir aucune perspective d'avancement, le gestionnaire pourra recourir au désinvestissement

**C |** Le désinvestissement sera envisagé comme dernier recours et sera mis en œuvre par le gestionnaire de façon à en minimiser l'impact financier. Le désinvestissement devra être réalisé dans un délai maximum de six mois, de façon ordonnée afin de préserver la valeur du capital investi

Pour les investissements solidaires, la Fondation priorisera des investissements dans des entreprises à propriété collective qui par leur impact au sein de leur communauté favorise :

**1 |** La revitalisation des communautés en région via le développement d'une économie solidaire

**2 |** L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté

## Reddition de compte

La Fondation Béati et le gestionnaire de ses placements sur les marchés financiers se rencontreront minimalement deux fois par année.

Pour chacune des rencontres trimestrielles, le gestionnaire de portefeuille aura à produire un rapport permettant à la Fondation de prendre connaissance :

**1 |** L'état du portefeuille (rendement et performance)

**2 |** De l'évaluation qui est faite de la performance ESG des entreprises en portefeuille

- 3 |** Sans être limitatif, cette évaluation sera réalisée à partir des mesures d'impacts identifiées par la Fondation
- 4 |** Des objectifs poursuivis, avec mesure d'évaluation, des dialogues en cours
- 5 |** Des initiatives de collaboration dans lesquelles la firme est engagée
- 6 |** Bilan des votes par procuration

Mensuellement, le gestionnaire des actifs verra à faire parvenir à la Fondation :

- 7 |** L'état du portefeuille (rendement et performance)
- 8 |** De l'évaluation qui est faite de la performance ESG des entreprises en portefeuille

## Rôles et responsabilités

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de toute modification à la politique ainsi que de l'élaboration et de l'approbation des nouveaux thèmes de financement qui pourraient avoir une incidence sur les investissements axés sur la mission.

### Comité de placements

Pour assurer la gestion de ses actifs, le conseil d'administration s'est doté d'un comité de placement. Ce comité est composé de deux membres du conseil d'administration et de la direction de la Fondation. Le comité peut s'adjoindre les services de personnes ressources au besoin.

Le comité de placement est chargé de recommander toute modification concernant la stratégie d'investissement, plus particulièrement la combinaison des actifs et les changements concernant les gestionnaires de fonds. Le comité communique le bilan des résultats financiers au conseil d'administration au moins deux fois par année.



Le comité est mandaté pour assurer les relations régulières avec le ou les gestionnaires de placements sur les marchés financiers.

### Comité investissement solidaire

Afin d'assurer le déploiement de ses investissements dans le champ de la finance solidaire, la Fondation Béati se dote d'un comité d'investissement responsable ayant le mandat :

- 1 | D'assurer l'analyse et la sélection des projets soumis à la Fondation (sur la base d'une évaluation de l'impact social et de l'évaluation du risque financier)
- 2 | De recommander les projets lui ayant été soumis selon les argents mis à sa disposition

Ce comité relevant directement du conseil d'administration sera composé de :

- Trois (3) membres cooptés (extérieur);
- Un (1) membre du conseil d'administration;
- Le responsable de la finance solidaire

**Le quorum** du comité d'investissement est fixé **à trois (3) membres**. La Fondation Béati se dote d'une politique spécifique pour encadrer ses investissements solidaires<sup>i</sup>. Cette politique précise, entre autres :

- Les priorités d'investissements
- Les critères de sélection et d'évaluation des demandes de prêts;
- Les types de prêts et les conditions liées à chacun de ceux-ci

## Mandataires

### **Gestionnaire des actifs**

Afin de gérer ses actifs, la Fondation Béati retient les services d'une firme ayant l'expertise en gestion d'actif. La Fondation Béati priorise un gestionnaire d'actifs qui :

- 1 |** Offre un service d'engagement actionnarial structuré ayant l'expertise pour améliorer le bilan social, environnemental et les pratiques en termes de gouvernance des entreprises dans lesquelles la Fondation investit (soit directement ou via un organisme tiers ayant l'expertise pour représenter la Fondation Béati et son gestionnaire d'actifs auprès des entreprises);
- 2 |** Intègre dans son évaluation du risque, les critères extra-financiers (ESG) et peut en faire la preuve
- 3 |** Offre un accès aux différentes classes d'actifs disponibles sur les marchés financiers
- 4 |** Offre les meilleurs pronostics de rendement et de croissance en regard du risque
- 5 |** Dispose d'une place d'affaires au Québec et offre un service en français
- 6 |** Offre une structure de coûts de gestion concurrentiels
- 7 |** Est signataire des Principes d'Investissement Responsable/Principles for Responsible Investment (PRI)

Le gestionnaire des actifs de la Fondation Béati a comme responsabilité :

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1  </b> Construire le portefeuille conformément aux dispositions du mandat et autres directives de placement applicables;</li> </ol>     | <ol style="list-style-type: none"> <li><b>2  </b> Effectuer les transactions de la façon la plus efficace possible sur une base de coût;</li> </ol>   |
| <ol style="list-style-type: none"> <li><b>3  </b> Aviser le Gardien de valeurs des transactions effectuées et procéder à une conciliation avec les rapports de celui-ci</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li><b>4  </b> Lorsque des développements significatifs surviennent ou autrement sur une base trimestrielle, rendre compte dans un délai raisonnable des changements au sein de leur organisation, de leurs stratégies, de la composition de leur portefeuille ainsi que leurs performances</li> </ol> |

**5 |** De représenter la Fondation Béati auprès des directions ou instances des entreprises dans le cas des dialogues ou de dépôt de propositions d'actionnaires

**6 |** De soutenir, au besoin, le comité des finances dans ses travaux

## Alliances

Conscient des limites d'une action isolée à titre d'investisseur socialement responsable, la Fondation Béati favorise le développement d'alliances avec d'autres organisations, entreprises, associations qui partagent ses objectifs à titre d'investisseur socialement responsable.

Ces alliances pourront se concrétiser autant dans le champ de la finance solidaire que dans le déploiement de ses actions à titre d'investisseur sur les marchés financiers.

## Révision de la politique

La présente révision de politique entre en vigueur le 14 septembre 2022. La politique peut être révisée en tout temps selon l'évaluation de la conjoncture économique. Toutefois, la politique devra être révisée en profondeur au plus tard après cinq ans.

Les modifications, variations ou révisions importantes, autres que la révision régulière des pondérations visées et des objectifs de rendement des classes d'actifs devront être approuvées par le conseil d'administration.

## ANNEXE 1 : Objectifs d'impact

### Enjeux de gouvernance

#### Intention

La Fondation Béati investira dans des entreprises qui adoptent des pratiques de gouvernance qui sont solides.

Elle portera un intérêt accru pour des entreprises :

1. Qui adoptent des principes de gouvernance et de gestion qui favorisent une équité de genre et la diversité au sein du conseil.
2. Qui se dotent d'une politique ou de règles claires contre toute pratique visant l'optimisation fiscale.

| Objectifs d'impacts                        | Description  | Cible<br><small>(en termes d'actif sous-gestion)</small> | Cible qualitative<br><small>(Mesure à atteindre pour les entreprises)</small> | Indicateur   |
|--|--|--|---|--|
| <b>Diversité dans la composition du CA</b> | L'entreprise s'est dotée d'une politique formelle visant une parité hommes-femmes dans la composition de son conseil et de ses comités   |  | Minimum <b>30%</b> de femmes  | La politique existe ou un plan afin d'atteindre cette cible à court terme.   |
|  | L'entreprise s'est dotée d'une politique formelle visant une diversité dans la composition de son conseil et ses comités.                |  |   | La politique existe ou un plan afin d'atteindre cette cible à court terme.   |
| <b>Optimisation fiscale</b>                | L'entreprise contribue aux finances publiques des pays d'accueil en acquittant ponctuellement les impôts dont elles sont redevables. Les | <b>100%</b><br>(2022)                                    |   | Taux d'imposition effectif de la société disponible.<br><br>Y a-t-il des poursuites judiciaires contre l'entreprise par l'État ou des états? |

entreprises se conforment aux lois et règlements fiscaux de tous les pays où elles opèrent en déployant tous leurs efforts pour agir en conformité avec la lettre et l'esprit de ces lois et règlements<sup>5</sup>.

Y a-t-il eu des condamnations par le passé lié à la fiscalité de l'entreprise?

Présence ou absence de divulgation

Lieu d'incorporation (l'entreprise est-elle incorporée dans des paradis fiscaux?)

Divulgation du taux d'imposition pays par pays

## Enjeux sociaux

### Intention :

Elle portera un intérêt accru pour des entreprises :

Qui par leur pratique de gestion, de gouvernance ou de développement des affaires, sont préoccupées de réduire les inégalités sociales et économiques.

1. Qui par leur pratique de gestion, de gouvernance ou de développement des affaires qui s'assurent de l'acceptabilité sociale et, selon les cas, du consentement libre, préalable et éclairé des communautés

| Objectifs d'impacts   | Description   | Cible<br>(en termes d'actif sous-gestion)                                     | Cible qualitative<br>(Mesure à atteindre pour les entreprises) | Indicateur  |
|---|---|---|--|---|
| <b>Inégalités sociales &amp; économiques (salaire-rémunération)</b> | L'entreprise adopte une politique de rémunération pour l'ensemble de son personnel qui offre des conditions salariales permettant aux travailleurs.euses d'avoir un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté. | Politique intégrant la dimension de salaire vitale –<br><b>100%</b><br>(2022) |  | Écart entre la rémunération moyenne de la haute direction et la rémunération moyenne des employés.<br><sup>6</sup><br>Écart salariale entre les hommes et les femmes<br>Analyse/Divulgence des écarts salariaux selon le genre (salaire médian par genre, etc.)<br>Politique intégrant la dimension de salaire vitale (spécialement dans des secteurs qui ont des petits salariés).<br>Vote consultatif sur la rémunération<br>% Opposition au vote sur la rémunération |
| <b>Relations avec les communautés</b>                               | L'entreprise se dote d'une politique de consultation des communautés et les   |   | Les entreprises ont une politique et des processus robustes,   | Controverse sur cette question.   |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <p>implique dans sa planification et ses activités.</p> <p>Spécifiquement aux Premières Nations, nous nous attendons que l'entreprise reconnaisse le principe du consentement, libre, préalable et éclairé</p> |  | <p>Consentement libre préalable et éclairé (CLPÉ) étant l'un d'eux</p> | <p>Divulgence et transparence sur ces questions dans les rapports</p> |
|--|--|--|---|

## Enjeux environnementaux

### Intention :

Elle portera un intérêt accru pour des entreprises:

1. Qui se dotent d'une politique visant la réduction, pour elle-même et tous ses intermédiaires, en vue d'une réduction des gaz à effet de serre, selon les cibles fixées par l'Accord de Paris
2. Qui développent des activités qui participent à la transition vers une économie sobre en carbone.
3. Qui développent des solutions environnementales technologiques.
4. Qui adoptent des pratiques qui favorisent le maintien de la biodiversité.

### Biodiversité (Impact Env.)

| Objectifs d'impacts            | Description  | Cible<br><small>(en termes d'actif sous-gestion)</small>                    | Indicateur   |
|--------------------------------|--|---|--|
| <b>Changement climatique</b>   | L'entreprise se dote d'un plan d'affaires qui fait une place au développement de pratiques qui participent à la transition vers une économie sobre en carbone et/ou de solutions environnementales technologiques.                                       | <b>100%</b><br>(2025)   | Organisme dispose d'un plan de transition<br><br>Voir recommandations du Taskforce on climate-related financial disclosure (TCFD)  |
| <b>Changements climatiques</b> | Réduire l'empreinte carbone (les émissions de GES) - L'entreprise se dote d'une politique visant la réduction, pour elle-même et tous ses intermédiaires, en vue d'une réduction des gaz à effet de serre, selon les cibles fixées par l'Accord de Paris | Réduction/décarbonisation de <b>50%</b> d'ici 2025<br><br>Carbo neutre 2050 | Intensité carbone (qtt de GES par millions de dollars de revenue par entreprise en portefeuille)<br><br>Expertise sur le conseil<br><br>Divulgation des émissions<br><br>Engagement à divulguer les émissions financées (secteur bancaire) |



|                     |   |   |   |
|---------------------|---|---|---|
|                     |   |   | <p>Cibles de réductions des émissions</p> <p>Objectif de neutralité carbone (2050) - cibles SBTi</p> <p>Objectif d'approvisionnement à 100% en énergie renouvelable</p> <p>Rémunération liée à l'atteinte de cible de réduction GES</p> <p>Controverses</p>   |
|                     | Qui développent des activités qui participent à la transition vers une économie sobre en carbone.   | Proportion des investissements de la Fondation (en \$ ou en %)<br>(à définir) | Énergie renouvelables, technologie propre, etc.   |
| <b>Biodiversité</b> | L'entreprise a des objectifs et met en place des systèmes de gestion lui permettant de mesurer et réduire ses impacts sur la biodiversité |   | <p>Produits chimiques/pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Politique</li> <li>  Divulcation des substances</li> <li>  Cibles de réduction</li> </ul> <p>Gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Politique</li> <li>  Cibles de réduction</li> </ul> <p>Gestion de déchet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Politique gestion des déchets/résidus miniers</li> <li>  Cible de réduction</li> </ul> |

<sup>i</sup> [https://www.fondationbeati.org/download/Investissement\\_solidaire\\_regles\\_et\\_procedures.pdf](https://www.fondationbeati.org/download/Investissement_solidaire_regles_et_procedures.pdf)